

83/563 du 6/7/1983
DECRET N° _____
portant nomination de Monsieur KOUANGA
à la tête de Directeur

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le Décret n° 82/879 du 29 Septembre 1982 portant réorganisation du Ministère des Finances ;

Vu le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 Déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet, entendu ;

D E C R E T E ;

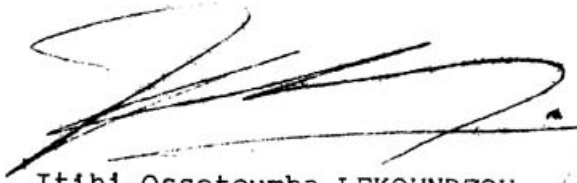
ARTICLE 1er. - Monsieur KOUANGA Corentin, Administrateur Adjoint de 3e échelon, est nommé Directeur des Relations Financières Extérieures ;

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret ;

.../...

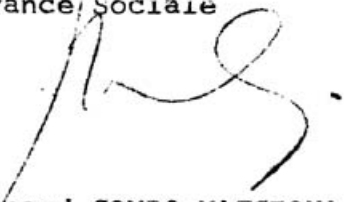
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 6 Juillet 1983



Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Prévoyance Sociale



Bernard COMBO MATSIONA.-

